



Votre partenaire formation depuis 1995

Programme de formation

Sauveteur Secouriste du Travail

Fiche-programme conforme à l'article J39 ERP

Public visé

Personnels désignés par l'employeur dans le cadre de la consigne de sécurité incendie de l'établissement, pour intervenir avec les moyens de première intervention.

Prérequis

Aucun

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail.
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en entreprise

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Incendie : Articles R4227-28, R4227-38 et 39, et R4141-17 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail
- Recommandation : Règle APSAD R6

Durée

- 3 heures (0,5 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 60 à 70% du temps de formation.

Périodicité

- A l'embauche, puis à une périodicité à définir par le chef d'établissement
- Exercices semestriels imposés par le code du travail

Nombre de participants par groupe

12 personnes maximum

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations pour la formation : Grande salle, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

- Consignes de sécurité de l'établissement
- Emplacement extérieur permettant la manipulation des extincteurs à eau, CO2.

Moyens d'évaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et reformulations des apprenants.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de prévenir les risques d'incendie et de mettre en œuvre les moyens à sa disposition pour combattre un sinistre en attendant l'arrivée des secours, en appliquant les consignes générales de sécurité définies par l'entreprise.

Programme détaillé de la formation

- Enseignements théoriques**
- La mission de l'E.P.I.
- Le triangle du feu, les classes de feu et les mesures de prévention incendie.
- Les agents extincteurs appropriés et leur efficacité.
- Les différents extincteurs.
- L'alarme, L'alerte et la procédure de l'établissement.
- Equipements techniques
- Vidéos

- Enseignements pratiques**
- Exercices pratique de manipulation d'extincteurs sur générateur de flamme (à gaz)
 - au moyen d'extincteur à eau pulvérisée 6 litres.
- Démonstration de l'inefficacité du Co² sur les feux de solides.
- Démonstration de l'efficacité de l'eau avec additif sur les feux de liquides.
- Extinction d'une armoire électrique au moyen d'un extincteur co² kg.
- Extinction d'une friteuse au moyen d'une serpillière humide.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Prendre contact avec l'organisme de formation EFIP afin que nous puissions examiner la possibilité d'intégration et de mise en place de la formation (interprète, accès PMR, etc.) www.agefiph.fr

Bilan de la formation

Tarif

Sur devis, nous consulter.
formation@efip.fr

EFIP Organisme de formation en santé et sécurité

Siège social : 19 rue Adrienne BOLLAND 91220 Le Plessis-Paté formation@efip.fr
www.efip.fr SARL au capital de 7 622,45 € SIRET 402 790 570 000 38 APE 8559A